

Crise de la Bundeswehr?

Autor(en): **Schneider, Fernand-Thiébaud**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **111 (1966)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Alerte en pays neutre connaît un succès mérité. Nous en sommes heureux. Et si notre commentaire, s'agissant surtout des « conversations franco-suisse », a jeté quelque dissonance dans le présent exposé c'est une franchise qu'on doit à un ami. Sans doute le lecteur suisse appréciera-t-il, en marge des histoires plus ou moins romancées publiées à l'étranger, le témoignage sincère et documenté d'un officier de chez nous, à l'heure où nos autorités semblent enfin admettre que ceux qui ont vécu de près de tels événements puissent nous révéler leurs expériences.

L'ouvrage du lieutenant-colonel René-Henri Wüst, qui se lit aisément et avec intérêt est d'une parfaite bonne foi. Il s'inspire aussi du désir de rendre un juste hommage à la mémoire du général Guisan et à l'armée. Nous ne pouvons que le féliciter de cette réussite.

Roger MASSON

Crise de la Bundeswehr ?

Les démissions successives de trois généraux allemands ont attiré l'attention sur certaines difficultés de fonctionnement des rouages de l'administration et du commandement de la jeune Bundeswehr. On a même parlé de « malaise » dans les forces armées fédérales.

Il est donc indiqué de s'interroger — par-delà l'obscurité de certains débats et les partis pris de quelques polémiques — sur les motifs invoqués par les chefs. Il est non moins utile d'examiner les causes profondes de cette « crise » et les échos qu'elle a suscités chez les militaires d'Allemagne.

Les motifs invoqués

Ces motifs, incontestablement, existent. Ils ne sont pas de simples prétextes. Le « scandale » des Starfighter était

assez grave pour provoquer une violente réaction de la part de l'inspecteur de la Luftwaffe. En gardant le silence sur des déficiences qui avaient entraîné mort d'hommes, le général Panitzki avait estimé qu'il aurait manqué à sa mission.

En fait, il est apparu, aux cours des débats à ce sujet, que l'avion incriminé avait subi des adjonctions — à cause d'une polyvalence recherchée pour son emploi — qui rendaient sa mise en œuvre plus difficile et dangereuse. Il ressort des déclarations recueillies que la Luftwaffe ne possédait ni tout le personnel qualifié ni l'organisation nécessaires à l'utilisation d'un tel matériel. Dans ces conditions, estime le député Helmut Schmidt — expert militaire de la S.P.D. et auteur d'un remarquable essai sur la stratégie occidentale¹ — deux solutions pouvaient être envisagées. Ou bien l'on ne mettait en service que le nombre d'appareils que permettait l'organisation existante; ou bien il était créé, sous l'autorité de l'inspecteur de la Luftwaffe, habilité à cet effet — c'est-à-dire muni des attributions requises — un « system management » pour mettre sur pied toute cette organisation qu'exigeait l'emploi normal du nombre d'avions prévu. Une véritable réforme s'imposait donc, de l'avis de ce spécialiste, au sein du ministère, où règne actuellement une organisation « horizontale », dans laquelle militaires et civils travaillent en ordre dispersé. Ce qui entraîne, en cas de divergences, le fréquent recours à l'arbitrage supérieur, c'est-à-dire des retards considérables.

Les griefs du général Panitzki semblent donc être justifiés. Certains commentateurs se demandent seulement s'il n'avait pas d'autre recours, en l'occurrence, qu'une interview fracassante à un journal...

Quant au général Trettner², il invoque comme motif de son départ sa non-consultation avant la publication d'un décret militaire récent sur la nouvelle réglementation du droit

¹ « *Verteidigung oder Vergeltung?* (Seewald-Verlag-dernière édition: 1964).

² Les motifs du général Pape sont assez voisins de ceux du général Trettner

syndical des militaires. Il s'agit là d'un texte important. Il autorise les soldats de carrière à adhérer au syndicat des Services publics. Ce dernier est, en outre, habilité à communiquer aux militaires, à l'intérieur des casernes, des « informations verbales » ou des « feuilles d'information » sur des questions professionnelles.

Il est à remarquer que de telles latitudes n'existent dans aucune autre armée atlantique d'Europe. L'Italie et la Grèce ignorent toute organisation syndicale dans leurs forces armées. Dans celles du Royaume-Uni, le soldat ne peut pas faire partie d'un syndicat pendant toute la durée de son séjour sous les drapeaux. En Belgique, toute activité syndicale est interdite. Toutefois, depuis quelques années, il y existe des associations professionnelles réunissant les divers gradés, à l'image du Bundeswehrverband, tel qu'il fonctionnait dans la Bundeswehr, avant la publication du récent décret. Au Danemark, l'association professionnelle des officiers et sous-officiers est adaptée à celle des fonctionnaires.

En France, la Constitution de 1946 avait bien affirmé le droit syndical, mais le Conseil d'Etat a estimé que l'exercice de ce dernier était incompatible avec les exigences d'une discipline militaire. Le soldat français se voit donc refuser le droit de former un syndicat. A vrai dire, ce droit a fait l'objet de nombreuses études¹ par des auteurs français.

Quoi qu'il en soit, en Allemagne même, le décret incriminé a été diversement commenté. Le journal « *Die Welt* », en particulier, a fait état, le 3 septembre dernier, des opinions de quatre auteurs connus.

Le premier, Bernd Nellessen, intitule son article; « *Adieu aux modes de penser traditionnels* ». Il croit que le texte visé n'était que le prétexte du départ du général Trettner. Et pourtant, estime-t-il, l'importance de ce décret est certaine. En effet, poursuit-il, les syndicats sont désormais habilités

¹ Cf. Michel Sénéchal: « *Droits politiques et liberté d'expression des officiers des forces armées* » — (Librairie Générale de Droit et Jurisprudence-Paris, 1964).

à procéder, dans la caserne, à des « communications verbales » aux soldats, sur des « questions professionnelles » ou à leur diffuser des « fiches d'information » sur ce sujet. Mais que faut-il entendre par les termes employés? Faute d'instructions données aux cadres militaires à ce sujet, a pu naître l'accusation d'une « prise d'assaut des casernes par les syndicats ».

En réalité, conclut Nellessen, les possibilités accordées aux syndicats ne portent nullement atteinte à la discipline militaire. Et le fait qu'il y a là innovation ne représente guère qu'un argument d'ordre sentimental de concept du « citoyen en uniforme » doit tout simplement permettre de démilitariser l'armée dans les domaines où il est possible d'octroyer une plus grande liberté au soldat.

Un deuxième auteur, Walter Görlitz, proclame dans son titre: « *Un danger pour la puissance de choc et la discipline de l'armée* ». Pour lui, le décret ouvrant la porte des casernes aux syndicats marque la fin de l'espoir, pour l'Allemagne, de retrouver jamais une armée solide, à la discipline imperturbable. Dans notre société sans rang ni grade, dit-il, les syndicats incarnent l'intérêt individuel strictement matériel.

La Bundeswehr, poursuit-il, possédait déjà — et c'était là une innovation — le « Bundeswehrverband », organisation apolitique qui défendait les intérêts de la troupe et dans la troupe. Ce qui, désormais, est envisagé, c'est l'alliance soldat-ouvrier, vieille notion social-démocrate. De ce fait, il y a opposition entre l'ancien Verband et le syndicat des Services publics, forcément politisé. Bref, conclut Walter Görlitz, l'application de ce décret a marqué une journée noire pour la Bundeswehr, maintenant exposée à des tensions internes.

Le troisième auteur cité, Winfried Martini, intitule son exposé: « *Chaque soldat exposé désormais à un conflit de loyauté* ». Il rappelle l'action des syndicats allemands sous la précédente République, notamment la grève générale, lors du putsch manqué de Kapp, qui fut dirigée — même après l'échec du complot — contre le gouvernement, plus que contre l'auteur de la tentative. L'admission du syndicat

à la caserne entraîne les militaires dans le sillage politique de ce dernier. De ce fait, se posera pour eux un cas de conscience, qui remettra en cause leur loyalisme.

Le dernier auteur mentionné, Hans Schueler, adopte, dans son titre, un point de vue opposé: « *Priorité à la liberté de coalition* ». Pour lui, le soldat a juré fidélité à l'ordre démocratique, tel qu'il est défini dans la loi fondamentale. Le droit de coalition qui lui est reconnu doit lui permettre de choisir, entre différentes organisations, celle qu'il préfère. Et c'est là précisément une faculté qui lui était antérieurement refusée.

Ces opinions, très différenciées, soulignent la division de l'opinion publique allemande en la matière. Mais ces discussions de deux problèmes très particuliers marquent-elles vraiment un « malaise » ?

Le « malaise » de la Bundeswehr

Il est certain que tout n'est pas au mieux — nous venons de le constater — dans les hautes sphères du commandement et du ministère. D'une manière courante, les militaires se plaignent d'être « commandés par des civils », de subir une « dictature des bureaucrates. » Qu'en est-il de ce reproche ?

C'est à juste titre, semble-t-il aux yeux des commentateurs, que le général Trettner s'est plaint d'avoir été insuffisamment consulté. En somme, le texte sur les syndicats émanait de fonctionnaires civils. Et une grande méfiance générale semblait entourer le commandement militaire, même au sein du ministère.

Comment expliquer ce fait ? Pour le comprendre, il faut se reporter au passé. Car l'état d'esprit signalé n'est que la suite d'une réaction — au moins partiellement justifiée à l'origine — contre l'ancienne prédominance militaire, héritée de la Prusse par le Reich impérial. A vrai dire, la position de l'armée dans l'ancienne Prusse était logique, car ce sont bien ses soldats qui ont fait cette dernière. Un auteur français

disait une profonde vérité en plaisantant : « La Prusse, ce n'est pas un Etat qui a une armée, mais une armée qui a un Etat. » Cette prédominance militaire s'est longtemps incarnée dans le « Grand Etat-Major » qui, disait-on à une certaine époque, représentait l'une des forces qui — avec la Chambre des lords et l'Académie française — façonnaient l'Europe d'alors.

Et c'est précisément cette prédominance militaire qui — en présence d'une défaillance du pouvoir politique — conduisit l'Allemagne à la guerre de coalition en 1914. En effet, méconnaissant le grand principe clausewitzien de la primauté du politique sur le stratégique, le gouvernement impérial avait chargé le grand Schlieffen de rédiger un plan de guerre contre la France, car un conflit franco-allemand lui semblait inéluctable. Or, ce plan fut entrepris sans la moindre directive politique, en considération des seuls facteurs militaires. Il se traduisit par un scénario de mobilisation et d'invasion précis comme un mouvement d'horlogerie, mais qui ne laissait que quatre jours au gouvernement pour une intervention diplomatique éventuelle avant le déclenchement des hostilités. Les répercussions politiques d'une invasion de la Belgique — admissible sur le plan militaire — n'avaient même pas été étudiées. Si bien que l'Allemagne, du fait de la carence gouvernementale, fut prise de court par la déclaration de guerre britannique, non escomptée par Bethmann-Hollweg.

Puis cette défaillance politique se renouvela au cours de la campagne, au profit de Ludendorff, lorsque ce dernier entendit subordonner l'action gouvernementale aux exigences de l'Etat-Major. Et ainsi un commandement présomptueux voulut gagner le « Siegfrieden », la paix par une victoire, en fait impossible. Alors qu'un pouvoir politique conscient de ses droits eût obtenu encore des conditions de paix sans doute plus douces que celles qu'allèrent lui imposer les Alliés, après leur triomphe final.

L'effondrement allemand fut la conséquence de cette méconnaissance du principe clausewitzien. Quant à l'armée, qui connut d'abord les humiliations des conseils de soldats,

elle encourut un certain discrédit dans l'opinion allemande. Toutefois, elle retrouva une partielle confiance au service, de la jeune république, sauvée, par l'étonnante alliance d'un gouvernement de gauche et d'une armée aux chefs généralement monarchistes. La légende du « coup de poignard dans le dos » devait ensuite rendre à celle-ci son ancien prestige.

Mais ce dernier sombra une nouvelle fois dans le drame hitlérien. Même le sacrifice des conjurés du 20 juillet ne put empêcher le profond discrédit du militaire allemand, d'ailleurs mis au pilori au procès de Nuremberg...

C'est donc dans une ambiance partiellement hostile que fut envisagé le réarmement de l'Allemagne. La mise sur pied de la Bundeswehr fut essentiellement l'œuvre de fonctionnaires civils. En 1963, sur les 700 membres de l'Amt Blank, à peine 200 étaient des militaires, sous les ordres des généraux Heusinger et Speidel.

Et c'est un nouvel esprit qui devait animer la nouvelle armée, par :

- une adaptation de la Bundeswehr à l'Etat démocratique,
- une adhésion sans réserve du commandement à l'Etat nouveau et à ses lois,
- un parallélisme entre les valeurs morales militaires et celles de l'Etat démocratique.

C'est ainsi que fut établi le concept du « citoyen en uniforme ». Il marquait une rupture avec la traditionnelle prédominance militaire en Allemagne, telle qu'elle s'était affirmée pendant trois siècles dans la société et dans l'Etat.

Mais, en fait, si la nouvelle théorie était excellente, son application devait bientôt prêter à critique. La structure du ministère de la défense, malgré une certaine augmentation progressive du personnel militaire, restait essentiellement une organisation de « civils ». Au-dessous du ministre lui-même fut instauré un secrétaire d'Etat, haut fonctionnaire, à la fois l'adjoint et le suppléant de son chef, en cas d'absence de ce dernier. Et l'inspecteur général de la Bundeswehr, donc

la personnalité la plus élevée dans la hiérarchie militaire, lui était subordonné. D'où une cause de frictions, qui devait d'ailleurs s'accroître du fait des personnalités en cause.

Dans ces conditions, le général Trettner avait demandé la nomination d'un adjoint — ministre ou secrétaire d'Etat parlementaire — politique. De cette façon était assurée institutionnellement la primauté du pouvoir politique et évité l'écueil du « dirigisme bureaucratique » actuel.

En dehors des faiblesses institutionnelles signalées, il y a les questions de personnes, aggravées par la présence de certains fonctionnaires, placés au ministère en tant qu'hommes de confiance du gouvernement de l'époque. De ce fait — dit-on — ils se considèrent comme chargés de contrôler les militaires. Il suffit que cette supposition existe pour créer une certaine gêne au sein du ministère, où, de toute manière, l'armée estime qu'elle n'est pas assez représentée.

A la direction de la Luftwaffe, avons-nous constaté, le même travail non coordonné a empêché l'organisation qu'exigeait la mise en œuvre du Starfighter. Telles sont les causes lointaines et réelles de l'actuelle crise, dont il convient toutefois de ne pas dramatiser la gravité. Mais qu'en pense l'armée?

L'opinion de l'armée

Il convient de préciser ici que, malgré cette prédominance civile dans l'Amt Blank et dans le ministère qui lui succéda, du bon travail avait été accompli. Une équipe de jeunes officiers supérieurs de valeur, — notamment les actuels généraux de Maizière, von Baudissin et von Kielmansegg — avaient concrétisé la notion du « citoyen en uniforme » en un corps de doctrine et ils avaient développé leur concept de l'« innere Führung », pour l'exercice de l'autorité à l'intérieur des Forces armées. Tout un enseignement en ce sens est actuellement dispensé dans une sorte d'académie — unique au monde — l'« Ecole de l'Innere Führung » de Coblenz, où non seulement des chefs militaires, mais des pédagogues,

des ministres des cultes, des chefs d'entreprise sont informés de cet esprit nouveau, expression de l'unité *Armée-Nation*.

Sur le plan constitutionnel, toute une législation devait codifier les droits et devoirs du citoyen en armes. A vrai dire, dans l'atmosphère du moment, l'accent était mis surtout sur les premiers. Et peut-être les intérêts supérieurs de la Défense nationale avaient-ils été quelque peu perdus de vue par les parlementaires.

En effet, cette législation insiste surtout sur les droits du citoyen, celui des objecteurs de conscience, notamment; elle concède aux militaires une liberté d'expression très libérale, dont ceux-ci usent d'ailleurs largement. Elle institue le délégué parlementaire à la Défense, habilité à recevoir directement, en dehors de la voie hiérarchique, les réclamations de ceux qui estiment que leurs droits civiques ont été méconnus dans l'armée.

C'est compte tenu de ces dispositions, autant que des causes directes de la crise actuelle, qu'il convient de prendre connaissance des opinions exprimées par les militaires au lendemain des trois démissions. C'est le journal « *Die Welt* » qui a procédé à un sondage auprès des cadres des diverses régions militaires. A vrai dire, nous ne connaissons pas la définition de l'échantillonnage des consultés. Néanmoins, les réponses fournies, émanant aussi bien de la troupe que des états-majors, sont hautement intéressantes¹. Que disent-elles?

Dans la région militaire de Hanovre, un commandant de brigade a répondu: « Nous approuvons le contrôle politique sur l'armée. Mais actuellement nous sommes gouvernés par des fonctionnaires et ceci est un mal ». En général, le correspondant a cru déceler dans la troupe une certaine résignation, mais aussi l'espoir que les choses s'arrangeront avec les nouveaux chefs.

A Stuttgart, les conversations avec des généraux, des officiers supérieurs et des capitaines, font ressortir une appro-

¹ Cf. « *Die Welt* » du 26 août 1966: « *Was sagen die Soldaten?* »

bation assez générale de la prise de position des trois généraux démissionnaires. Mais, dans l'ensemble, l'on estime qu'il s'agit de bien autre chose que de l'affaire du Starfighter. Ce qui est en cause, disent les interrogés, c'est la structure de la Bundeswehr et du ministère. Certains déclarent que tout soldat doit admettre le primat du politique, mais qu'il faut bien distinguer entre « politique » et « administration ».

A Kiel, un officier de marine affirme que le décret sur les syndicats n'était que la goutte faisant déborder le vase. Et, renchérit l'amiral Helmut Neuss, « cette goutte, c'était un seau ».

Le commandant de la 4^e Région militaire, le général Schaefer, déclare qu'il n'a constaté aucune inquiétude chez ses subordonnés au sujet des trois démissions. Mais un lieutenant-colonel estime que cette affaire est susceptible d'être mal accueillie à l'étranger et d'être exploitée par l'Est. « Jadis, dit-il, l'on a reproché aux généraux d'avoir gardé le silence sous Hitler. Ceux-ci du moins ont parlé et déclaré vouloir démissionner. J'estime que leur comportement en impose ». Dans la même région, un général pense que l'affaire Trettner-Panitzki regarde le ministère, non pas la troupe. Comme le général von Baudissin, il déclare rejeter le principe d'un secrétaire d'Etat militaire.

En Bavière, il semble que les officiers de la 4^e Région voient les choses avec une certaine sérénité. « Dans le régime actuel, disent-ils, il ne s'agit pas d'une révolte des généraux; le désir d'un général de prendre sa retraite est un fait légitime. »

Certains généraux, dans des ordres du jour, ont voulu rassurer leurs troupes et leur ont annoncé qu'ils les tiendraient au courant de la situation provoquée par les trois démissions. Toutefois, le général Meyer-Detring, commandant le 1^{er} C.A., a pris nettement position: « Nos généraux ont le droit d'exiger que leur désir de se retirer soit honoré... La décision du général Trettner ne vient pas d'une opposition au droit syndical des soldats. Il faut en chercher le motif dans le fait que, souvent, des décisions importantes pour la troupe étaient prises sans

la consultation préalable de l'officier hiérarchiquement le plus élevé de la Bundeswehr. » La crise, a-t-il précisé, « n'est pas une révolte des généraux, mais l'expression de l'opposition qui existe entre le pouvoir civil, dans la Défense nationale, et le commandement militaire de cette défense ».

D'autres généraux ont fait connaître leur position. Interrogé par la « *Neue Ruhrzeitung* », le général von Kielmansegg, commandant en chef du *Centre-Europe*, a déclaré que sans doute le général Trettner avait attaché de l'importance au fait de n'avoir pas été informé avant la publication du décret incriminé.

Quant au général von Baudissin, actuellement en service au SHAPE, il s'est élevé surtout contre l'institution d'un éventuel secrétaire d'Etat militaire. Il estime que ce personnage, bien que fonctionnaire, devient politique du fait de sa désignation. Il est nommé en fonction de critères politiques, notamment en raison d'une appartenance à un parti. Un général, lui, parle au nom de soldats appartenant à toutes les opinions et formations. De ce fait, il doit être apolitique, c'est-à-dire au-dessus des partis.

Le général de Maizière, nouvel inspecteur général, estime qu'une réforme de la structure du ministère, ainsi qu'une nouvelle répartition des compétences, s'imposent. En particulier, les attributions de l'inspecteur général sont à renforcer. L'armée ne doit pas être l'objet de l'administration, mais cette dernière être efficacement au service de la mission qui lui incombe dans la défense nationale. Quant à la désignation du secrétaire d'Etat, elle relève des autorités fédérales. Toutefois, il est certain que l'inspecteur général est un chef de service supérieur très particulier. Une séparation catégorique s'impose entre les fonctions de chef de l'administration de la Bundeswehr et celles de suppléant politique du ministre.

* * *

Que conclure des considérations qui précèdent? D'abord qu'il est toujours difficile de faire surgir de terre une grande

armée entièrement nouvelle. Dans le cas de la Bundeswehr, en outre, il convenait de concilier les traditions purement militaires — indispensables à tout soldat — avec l'esprit d'un nouvel ordre social.

Mais les opinions recueillies dans la troupe et dans les états-majors montrent que la « crise » de la jeune armée allemande est essentiellement une affaire d'adaptation, d'évolution. Les nouveaux chefs jouissent, en général, d'un préjugé favorable. Munis de pouvoirs accrus, ils seront, estiment les milieux intéressés, en mesure de procéder aux réformes de structure et de méthode devenues indispensables. Il est à prévoir — et à espérer — que sous leur impulsion le concept clausewitzien sera reconnu dans sa plénitude, c'est-à-dire, sous le double signe de la primauté du pouvoir politique et du respect de la « grammaire » de la guerre moderne.

Fernand-THIÉBAUT SCHNEIDER

La terminologie stratégique

Les progrès souvent révolutionnaires intervenus au cours des deux dernières décennies dans le domaine des sciences et de la technique ont profondément influencé la pensée stratégique, élargissant et modifiant ainsi sensiblement le vocabulaire propre à cette discipline. Un nombre impressionnant de notions et d'expressions nouvelles s'est en effet peu à peu formé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Leur nombre et leur multiplicité témoignent d'un phénomène remarquable qui apparaît comme le fruit des expériences douloureuses faites au cours de ce siècle et aussi comme la conséquence des circonstances nouvelles engendrées par cette même évolution technique.

Ce phénomène réside dans le fait que jamais auparavant autant d'attention et autant d'efforts intellectuels n'ont été voués aux problèmes de la paix et de la guerre et que plus